

Rapport de la sous-commission du budget 2015

Dicastère de M. Jean-Pierre Veya

Composition de la sous-commission

Daniel Surdez (PLR)
Celia Clerc (PS) – rapporteure
Monique Erard (Les Verts)

La sous-commission s'est réunie le jeudi 30 octobre 2014 en présence de M. Jean-Pierre Veya et de M. Xavier Huther (administrateur du dicastère).

Étaient également présents pour l'examen de leur service:

M. Wille (730-735)
Mme Gasser (740)
M. Humair (501 et 502)
Mme Musy (505 et 512)
M. Maeder (511 et 515)
Mme Bosshart, M. Piguët et M. Huguenin (513)
M. Houlmann (520, 521, 524 et 525)
M. Bédât (115,550, 551, 552)

Excusés:

M. Soria (730-735)
Mme Umstätter (514)
M. Tissot (500)

730 – 735 Espaces verts – Centre horticole

M. Veya et Mme Niklaus ont procédé à l'audition de l'ensemble du personnel du service (28 EPT) afin, dans un premier temps, de comprendre le fonctionnement de celui-ci ainsi que de mettre en évidence les éventuelles problématiques et, dans un deuxième temps, de travailler sur l'organisation. Actuellement, les cahiers des charges, qui n'existaient pas jusqu'ici, et un organigramme sont en cours d'élaboration. De même, des entretiens d'évaluation, inexistant jusqu'ici – comme c'est d'ailleurs encore le cas dans certains services de la Ville – seront mis en place dès cette année. Les modifications nécessaires à un meilleur fonctionnement

du service se feront progressivement et pourront s'étendre sur plusieurs années. S'agissant de l'organisation actuelle du service, il convient de relever que celui-ci est renforcé à la belle saison par des vacataires, à savoir généralement des étudiants.

Les travaux relatifs aux nouvelles serres n'ont pas encore pu débiter, en raison notamment d'une surcharge de travail du SAB. Ils devraient pouvoir commencer à fin mars 2015. Il est toutefois prévu d'anticiper cet automne déjà les travaux à venir, en particulier en enlevant la terre des couches et en la récupérant.

La baisse des frais enregistrée au poste 3132700 s'explique par un abattage d'arbres moindre cette année. Cette situation résulte de la volonté du service d'entretenir, dans toute la mesure de possible, les arbres plutôt que de les abattre. Les commissaires faisant ici état de leur souhait de promouvoir une plus grande diversité d'essences régionales d'arbres et de fleurs dans notre ville, il leur est indiqué qu'une réflexion, en partenariat avec le SUE, sera menée afin d'établir des lignes directrices, des axes et des objectifs pour les espaces verts. Dans le cadre de cette réflexion, il sera notamment question de la problématique de la diversification des essences.

Sous la rubrique 211 au poste 3142400, il est fait mention d'une augmentation des frais d'entretien des bâtiments locatifs, en raison du transfert de certaines prestations des espaces verts à des prestataires externes. Il faut ici savoir qu'en 2005 - 2006 pour des motifs d'économie, il avait été décidé que les Espaces verts s'occupent de l'entretien des jardins des bâtiments de la gérance communale. Toutefois, ce choix a pour ainsi dire privé les Espaces verts de deux EPT pour leurs activités propres. Il a donc été décidé, plutôt que de créer de nouveaux postes dans ce service, de lui réattribuer dès 2015 l'ensemble de ses forces de travail.

740 Cimetière et centre funéraire

Actuellement, il y a deux fours de crémation, l'un de 1945 et l'autre de 1983, ce dernier étant celui qui est en fonction. Le four de 1945, qui n'est utilisé qu'occasionnellement, présente d'importantes fuites de fumée et décuple le temps d'incinération. Le four de 1983 devrait subir en 2015 un grand service d'entretien, dont les coûts sont évalués à CHF 320'000.--. Or, l'acquisition d'un four à neuf coûte environ CHF 390'000.--. Dans ces conditions, il a été décidé de remplacer le four de 1945 par un nouveau, d'utiliser celui de 1983 – sans avoir à entreprendre de travaux dessus – comme four d'appoint. Cette façon de faire devrait permettre d'avoir à

l'avenir toujours un four en fonction, contrairement à ce qui est arrivé l'année passée lorsque le filtre du four de 1983 a été changé et qu'il a fallu aller incinérer à Neuchâtel. Il faut également savoir qu'il n'y a plus de four de crémation à Yverdon-les-Bains et qu'il n'y en aura plus pendant un certain temps à Bienne, de sorte que La Chaux-de-Fonds devrait pouvoir se charger des incinérations du Jura bernois. A cet égard, il convient de relever que les clients extérieurs à la commune permettent de réaliser un bénéfice sur les crémations.

Les fleurs du centre horticole utilisées par le Centre funéraire sont facturées sur la base d'une estimation et par le biais d'une imputation interne. Les prestations en main-d'œuvre et en plantes offertes à la population sont, quant à elles, facturées de telle sorte que les charges soient entièrement couvertes.

500 Service des affaires culturelles

Le service a pour ainsi dire terminé l'élaboration du rapport d'information à l'attention du Conseil général sur la politique culturelle de la Ville. Ce document aborde notamment la question de la professionnalisation des milieux culturels. La Commission culturelle ainsi que l'ensemble des acteurs culturels de la région ont été associés à la réflexion qui a entouré l'élaboration dudit rapport. Ce dernier ne contient rien de révolutionnaire, le but ayant été, d'une part, de dresser le tableau de la situation culturelle de la Ville au vu de son contexte socio-politique et historique et, d'autre part, d'établir un état des lieux des problématiques et des orientations envisagées. Le rapport d'information sur la politique culturelle devrait être soumis au Conseil général entre février et mars 2015. Relevons que des stagiaires universitaires ont travaillé sur ce document et que cette expérience a constitué un véritable succès, que le service souhaite poursuivre d'où la budgétisation en 2015 de charges en personnel liées à l'engagement de stagiaires universitaires.

La Salle de musique s'est avéré être un chantier complexe, avec un calendrier serré. Il y a eu un problème avec un adjudicataire d'une partie des travaux – lequel a été mis en liquidation judiciaire suite à des problèmes de trésorerie et ensuite repris par une autre entreprise – ce qui a eu pour conséquence un mois de retard dans la conduite des travaux. Ce contretemps a des incidences sur la programmation de la Salle de musique, qui a dû être adaptée en fonction. Le premier concert programmé se tiendra ainsi sur deux soirs au Théâtre de l'Heure bleue et le concert du 20 novembre 2014 aura lieu au Pavillon des sports. Pour les autres concerts prévus d'ici à fin novembre, soit les dates ont été repoussées au

début de l'année 2015, soit ils se feront au Temple Farel. La Ville prend pour l'instant note de la totalité des surcoûts liés à ce retard, à savoir plusieurs dizaines de milliers de francs, et verra par la suite s'il s'agit d'entreprendre une procédure contre l'adjudicataire des travaux ou simplement de négocier avec lui le prix. La Salle de musique reprendra temporairement son activité normale dès le début du mois de décembre 2014. Relevons encore que s'agissant des travaux en tant que tels, le budget est respecté. Pour la deuxième étape des travaux en avril 2015, il n'y aura plus besoin d'échafaudages; la fin de cette seconde étape est prévue pour l'été 2015.

Poste 3171000: les frais de déplacements, de réceptions et d'examens sont en augmentation au budget 2015 par rapport à celui de 2014, cela s'explique par le coût de la fête qui sera mise en place pour l'inauguration de la Salle de musique. Cette fête sera l'occasion de tester le dispositif visant à ouvrir la salle aux acteurs culturels de la région, tel que demandé par une motion du PS acceptée par le Conseil général. L'inauguration devrait se faire entre septembre et octobre 2015.

Une modeste augmentation des subventions culturelles accordées par la Ville est à constater au budget 2015. Il y a notamment la création d'une subvention pour les personnes physiques, ce qui devrait permettre de soutenir des artistes de la commune pour des projets créatifs, indépendamment de savoir si ces projets ont une retombée directe pour la population de la Ville. Il y a aussi l'augmentation de CHF 10'000.-- de la subvention accordée à la Plage des Six-Pompes, afin de tenir compte du développement de cette manifestation. Aujourd'hui, le but est d'essayer de donner un plus grand retentissement à ce festival, soit de le faire connaître plus largement du public, d'où une volonté de mettre de nouveaux moyens en termes de communication. Il y a en outre une augmentation de CHF 25'000.-- de la subvention allouée à l'ABC, compte tenu de son rôle central en matière de productions théâtrales indépendantes, ainsi que de sa volonté de verser aux employés des salaires respectant les conventions en vigueur dans ce domaine. Enfin, il y a la création d'une subvention pour la diffusion d'artistes de la région.

Le collectif Quartier général, qui devrait prendre place aux abattoirs, travaille actuellement sur son budget de fonctionnement, respectivement d'expositions et de manifestations. Une première mouture de ces budgets a d'ores et déjà été transmise à la Ville. Toutefois, pour l'instant, il n'y a rien de finalisé et, partant, rien de concrètement budgétisé, même si le budget de 2015 devrait en l'état permettre un éventuel subventionnement de Quartier général. Ce collectif a fait part à la Ville d'un certain nombre de

demandes en termes de prestations. L'idée serait donc de conclure une convention avec Quartier général, qui pourrait tenir compte de la globalité des soutiens directs et indirects que pourrait avoir à consentir la Ville, en termes de loyer abordable, de gratuité de certaines prestations, de subventions en liquidités, etc. Cette convention pourrait s'inspirer de celle qui a été conclue avec la Maison Blanche.

501 Bibliothèque de la ville (BV)

Il a été décidé d'un commun accord entre l'Etat, la Ville de Neuchâtel et celle de La Chaux-de-Fonds de se laisser un peu de temps pour mener la réflexion sur les suites à donner à leur collaboration. Pour 2015, les subventions accordées par l'Etat à la Ville de Neuchâtel ont un peu diminué. En revanche, celles allouées à La Chaux-de-Fonds sont restées inchangées (CHF 700'000.--). Jusqu'en 2017, les montants des subventions demeureront identiques, la convention signée entre les trois partenaires allant dans ce sens. D'ici là, l'Université va devoir indiquer quelles sont les prestations qu'elle attend de la part des bibliothèques de chacune des deux villes. Pour ce faire, un membre de l'Université, mandaté par le rectorat, va notamment venir visiter la bibliothèque de La Chaux-de-Fonds et ainsi mener une réflexion sur le rôle cantonal à jouer par notre bibliothèque.

Le passage à la RFID (radio frequency identification) est reporté. Cette nouvelle technologie, utilisée pour l'emprunt et le retour de livres, devrait permettre au personnel de dégager du temps pour des activités davantage en lien avec leurs compétences scientifiques, ainsi qu'avec l'accueil et l'information du public. Le passage à la RFID permettrait ainsi une réorganisation complète des bibliothèques, qui serait favorable à la vie de celles-ci. Relevons à ce propos qu'actuellement il y a 600 livres qui attendent d'être catalogués dans la base de données RERO et qui ne peuvent l'être par manque de temps du personnel. Le passage à la RFID, qui suppose d'équiper avec cette nouvelle technologie tous les livres, devrait se monter à environ CHF 350'000.-- pour les deux bibliothèques, en se divisant de la manière suivante, soit à peu près 2/3 pour la BV et 1/3 BJ.

En 2015, il y aura un changement des heures d'ouverture de la BV dans un but de simplification pour le public (lundi de 13h-19h; du mardi au vendredi de 10h-19h; samedi de 10h-16h). La bibliothèque sera ouverte deux heures de plus par semaine.

L'avènement du livre électronique se transcrit par une fréquentation et des prêts très légèrement en baisse à la BV, qui propose aussi ce genre d'ouvrages.

Les recettes du secteur multimédia de la BV connaissent une véritable érosion. La question se pose donc de savoir s'il ne faudrait pas rendre cette prestation gratuite. En rendant le multimédia plus abordable, en particulier aux jeunes, il serait peut-être possible d'attirer à la bibliothèque un public qui ne s'y rendrait autrement pas nécessairement. Il s'agit pour l'heure de mener une réflexion sur ce point.

Relevons que l'érosion des recettes liées au multimédia ne remet, dans tous les cas, pas en cause le maintien de cette prestation.

502 Bibliothèque des jeunes (BJ)

Dans la mesure où les activités dévolues au centre de documentation des écoles ne seront plus menées par la seule BJ, 0.3 EPT pourra être affecté aux tâches propres à la bibliothèque, en particulier à la lutte contre l'illettrisme. En d'autres termes, il y a une augmentation relative de 0.3 EPT à la BJ.

Le projet de travaux relatifs au sas d'entrée et à l'accueil de la BJ est à bout touchant, il ne manque plus que la validation du crédit spécial. Ces travaux devraient pouvoir être entrepris en 2015.

La BJ a engagé un apprenti, qui va également travailler à la BV.

Depuis plusieurs années, la BJ accueille les degrés 1 et 2 d'Harmos durant la semaine de la lecture en novembre, ce qui est très apprécié des enseignants, des élèves et des parents. Depuis deux ans maintenant, cette prestation est étendue aux mois de septembre et d'octobre. Davantage de classes peuvent ainsi participer. Cette ouverture se doit d'être pérennisée.

505 Archives communales (dès 2012, au 500 jusqu'en 2011)

La première chose à faire, pour commencer à travailler sur l'application de la loi cantonale en matière d'archivage, est d'établir un concept global pour les archives communales. Un mandataire externe sera vraisemblablement engagé pour ce faire. Il faut dire que la Ville a pris du retard en matière d'archivage, compte tenu du fait que la conservatrice du MH n'a pas pu s'en charger ces dernières années, la priorité ayant été donnée à la réfection dudit musée. Il s'agit donc maintenant de s'atteler à mettre en

place une réelle politique d'archivage. Le budget 2015 ne fait état d'aucune charge nouvelle en personnel pour les archives, étant donné qu'il faut d'abord élaborer le concept global d'archivage avant d'engager du personnel. Des engagements pourraient vraisemblablement intervenir en 2016, si les finances le permettent.

510 Services généraux des musées

Deux tâches sont principalement dévolues à ce service, le nettoyage et la gestion technique des bâtiments des musées. C'est ce service qui a par exemple travaillé sur le rapport de réfection du MBA soumis dernièrement au Conseil général. C'est également ce service qui gère les dépenses communes aux différents musées, comme par exemple celles en lien avec la semaine des musées. A cet égard, il convient de relever que la semaine des musées, prévue en 2015, sera certainement moins conséquente qu'à l'accoutumée, compte tenu de la fermeture du MBA et du MHNC. Pour 2015, il n'y a dans ce service pas de modification en terme de personnel, ni de projet d'envergure prévu, si ce n'est la mise en place, respectivement, de la bibliothèque commune des musées (crédit spécial) et de l'abri de protection des biens culturels. Il y aura aussi le suivi des travaux de réfection du MBA.

Le montant qui devait être dévolu à la sureté des musées n'a pas été repris au budget 2015, car le montant budgétisé à ce titre en 2014 n'a pas encore été entièrement utilisé. Le crédit spécial initialement prévu en 2015 pour une signalétique par totems, dévolue expressément aux musées, est reporté.

Relevons ici les synergies de contenu et d'événements que les différents musées réussissent à dégager ensemble et qui contribuent non seulement à la qualité de leurs prestations, mais favorisent aussi une mixité plus grande des publics au sein des institutions muséales. A ce propos, il est à relever que la mise en place d'un billet commun pour les trois musées du parc devrait aussi permettre de dynamiser la fréquentation de l'ensemble de ces musées. La gratuité des musées le dimanche matin n'est pas pratiquée de la même manière au MIH que dans les autres musées, raison pour laquelle les informations relatives à cette gratuité ne figurent pas sur la page dédiée à la politique tarifaire du site Internet de notre Ville, mais sur la page respective de chaque musée. Le but poursuivi par la gratuité les dimanches matin est de favoriser l'accès aux musées pour les Chaux-de-fonniers. Or, en ce qui concerne le MIH c'était surtout des caristes qui en profitaient en été, raison pour laquelle cette gratuité a été supprimée pour ce musée pendant la belle saison. S'agissant de la gratuité dans les

domaines sportifs et culturels, il convient de souligner que l'offre est déjà relativement large et parfois d'ailleurs sous-utilisée par la population, ce qui pose à l'heure actuelle la question de la pertinence d'un carnet famille. De plus, compte tenu des problématiques soulevées par la péréquation en lien avec la culture et le sport, il pourrait s'avérer contreproductif d'un point de vue politique de prévoir en ce moment un carnet famille limité aux seuls Chaux-de-Fonniers. Un carnet famille poserait aussi des difficultés en termes de praticabilité. Au vu de ces éléments, le Conseil communal n'apportera vraisemblablement pas de réponse à la motion du PS sur ce sujet avant la fin de la législature, dans tous les cas pas avant que soient réglées les problématiques en lien avec la péréquation.

Le poste 3315000 d'un montant de CHF 342'000.-- correspond à la réserve constituée pour les abris PC, qui finance maintenant les travaux de l'abri de protection des biens culturels.

511 Musée d'histoire naturelle

Pour l'heure, un comité de pilotage, un groupe de projet et six groupes de travail ont été mis en place. Il y a aussi des experts externes qui interviennent sur le projet du Zoo-Musée, sous la forme notamment de mandats d'étude sur le stationnement, le business plan, la cafétéria et le magasin, les flux et les espaces dans le nouveau bâtiment. Le but de ces mandants est de pouvoir communiquer à l'architecte dès février 2015 les différentes contraintes qu'il devra prendre en considération. Il y aura aussi une démarche participative qui sera tout prochainement mise en place.

La place prévue pour le conditionnement des animaux en vue du déménagement s'avérant insuffisante, des solutions sont en train d'être recherchées. Actuellement, il y a six personnes qui travaillent en parallèle au conditionnement des animaux, dont trois civilistes alors qu'avant, le musée ne pouvait compter que sur deux civilistes. Le musée est fermé depuis le 7 juillet 2014. Le musée sera toutefois ouvert de temps en temps pour montrer à la population les coulisses de l'institution, soit par exemple pour la nuit des musées et pour le petit Noël du Zoo, qui s'inscrira d'ailleurs dans la démarche participative.

L'objectif est de présenter au Conseil général le rapport relatif au crédit de réalisation en juin 2015. La mise en service du Zoo-Musée ne devrait pas pouvoir se faire avant fin 2017. Le bail avec La Poste prendra fin le 31 décembre 2016, au-delà de cette date une prolongation de 18 mois a d'ores et déjà été négociée avec La Poste. Cette prolongation s'avérera indispensable. L'avenant au bail, permettant cette prolongation, prévoit une

augmentation du loyer de CHF 160'000.-- à CHF 184'000.--. Il faut savoir qu'il y a quatre ans le loyer était au-dessous de CHF 120'000.--. Les travaux de réalisation devraient commencer à l'automne 2015, avec la démolition de l'ancien stand, voire la préparation du terrain, pour un montant de CHF 1'500'000.--. Les travaux de construction devraient quant à eux débiter au printemps 2016. Il est dans l'intérêt de la collectivité que le nouveau bâtiment puisse être construit au plus vite. Le projet du Zoo-Musée ne fera pas l'objet d'un concours d'architecture, compte tenu de l'histoire du projet et du travail conséquent déjà effectué depuis plusieurs années par un architecte mandaté par la Ville pour ce projet. L'architecte en question ne pourra cependant pas intervenir sur la gestion concrète du projet, pour des motifs légaux. Il y aura donc une mise au concours pour cette prestation.

Il y a peu, des scientifiques sont venus étudier les reptiles et amphibiens d'Angola. Ceux-ci ont relevé, d'une part, que les collections du musée étaient en meilleur état que celles du Muséum de Paris et, d'autre part, qu'il s'agissait de l'une des collections les plus importantes dans ce domaine au monde. C'est d'ailleurs une référence pour l'herpétologie d'Angola. Le Musée envisage de communiquer auprès de la population sur ce point.

Les amortissements relatifs au MHNC portent sur les crédits d'étude acceptés par le Conseil général.

512 Musée d'histoire

Le budget a été respecté tant pour la partie architecturale que pour celle muséale.

S'agissant de la réouverture du musée, ce qui est significatif en terme budgétaire pour 2015, ce sont les nouveaux horaires d'ouverture, qui sont calés sur ceux des autres musées de la Ville. A ce propos, il faut savoir que les horaires avaient par le passé été réduits en raison de restrictions budgétaires. Ils sont à présent plus larges, ce qui a une incidence en termes de personnel. Il y a également de nouveaux besoins de personnel liés à la gestion des collections et au professionnalisme exigé maintenant dans ce domaine. Le MH s'est donc vu accorder le personnel nécessaire pour le travail scientifique, ainsi que pour l'accueil des visites. De plus, le musée pourra compter sur une ressource humaine pour la médiation culturelle et ainsi se mettre à niveau par rapport aux deux autres musées du parc. Avec ce poste le MH va pouvoir renouveler son offre, ce qui est précieux en termes d'attractivité.

La Ville a un peu amorti les coûts de la rénovation du MH en 2013, un peu plus en 2014 et de manière beaucoup plus conséquente en 2015.

Le montant de CHF 40'000.-- relatif à la réfection partielle de la toiture et de la ferblanterie du MH porte sur l'entretien courant de l'enveloppe du bâtiment, pas du tout concerné par le crédit accordé par le Conseil général pour la rénovation du musée.

513 Musée international d'horlogerie

M. Huguenin et Piguet travaillent à 100% et une nouvelle conservatrice adjointe vient d'être engagée à 50% et commencera au 1^{er} janvier 2015. Mme Bosshart est actuellement à 80%, elle prendra sa retraite à fin avril 2015.

Suite à ce départ, la Direction du MIH fonctionnera dans sa nouvelle mouture, à savoir deux conservateurs à 100% et une conservatrice adjointe à 50%.

Les liens entre le MIH, plus globalement entre la Ville, et l'Université sont en train d'être reconstruits et dynamisés. La collaboration avec l'Université s'avère renforcée et excellente, celle-ci a d'ailleurs participé à l'engagement de M. Huguenin, ainsi que de la nouvelle conservatrice adjointe. Pour sa part, la Ville, par le biais de M. Huguenin, participe à l'engagement du directeur de recherche, qui travaillera tant dans les locaux du MIH que dans ceux de l'Université.

Les travaux d'étanchéité de l'enveloppe du MIH ont été reportés en raison d'autres priorités, en particulier la réfection du MBA qui s'est avérée plus urgente au vu de l'état du bâtiment. Pour l'instant, on ne sait pas jusqu'à quand les travaux d'étanchéité du MIH pourront être reportés. Ce report ne devrait a priori pas conduire à des travaux plus importants par la suite. Les risques majeurs ne portent aujourd'hui pas tant sur l'enveloppe du bâtiment – même s'il y a un risque de corrosion à l'eau des fers à béton – mais plutôt sur les collections et la muséographie, compte tenu des voies d'eau. Par exemple, l'espace financé par Zénith ne peut actuellement pas être ouvert à cause de la problématique des voies d'eau. Cela fait environ sept ans que le MIH propose de budgétiser les travaux d'étanchéité de son enveloppe. Le Musée doit aussi faire face à d'importants problèmes d'électricité au niveau du Carillon. Idéalement, il paraît toutefois judicieux d'attendre que les travaux d'étanchéité soient entrepris avant d'effectuer ceux sur le Carillon.

On ne sait pas actuellement si le carillon va pouvoir continuer à être utilisé. Il est important d'informer la population sur l'état et les pannes du Carillon, les Chaux-de-Fonniers étant très attachés à ce dernier.

Une cantonalisation du MIH n'est absolument pas à l'ordre du jour pour l'Etat qui ne verse d'ailleurs qu'une modeste subvention de quelques milliers de francs (participation aux salaires de deux documentalistes stagiaire)!

514 Musée des beaux-arts

Le budget 2015 revient dans les standards par rapport à celui de 2014, qui comprenait des montants importants pour les 150 ans du musée. Au niveau du personnel, il n'y a pas de changement malgré certains besoins de ressources supplémentaires. La réflexion sur ces effectifs supplémentaires peut être repoussée au budget 2016, compte tenu de la fermeture pendant plusieurs mois du MBA en 2015.

515 Zoo du Bois du Petit-Château

L'étude pour l'enclos des loutres a été repoussée.

Les travaux d'agrandissement du bassin des ours, afin de répondre aux normes légales, sont terminés, cela a coûté CHF 50'000.--.

Des vacataires se chargent depuis cet été de l'accueil et de l'information des visiteurs, ainsi que du contrôle des incivilités, en particulier sur les animaux qui sont parfois, soit maltraités par les visiteurs, soit nourris alors que cela est interdit. Le travail des vacataires fait ces preuves. Il permet de libérer du temps pour que les gardiens d'animaux puissent exercer leurs tâches premières, soit les soins aux animaux.

520 - Service des sports

Les travaux sur le terrain de football des Foulets, votés par le Conseil général, ont fait l'objet d'un certain nombre d'oppositions dans le cadre de la mise à l'enquête publique du projet. La plupart de ces oppositions ont été retirées à la suite de séances de conciliation et de séances de quartier. Il n'en reste plus qu'une qui devrait a priori aussi être retirée. Les différents opposants ont pour l'essentiel uniquement mis en évidence des problèmes d'incivilités aux alentours du terrain de football. Le retard pris par le projet s'explique par la procédure en lien avec ces oppositions.

Il a été renoncé à faire un mini pitch sur le terrain situé devant le futur Zoo-Musée. De même, la réalisation d'une piste finlandaise à la Charrière et la rénovation de la salle d'haltérophilie aux Forges ont été repoussées. Idem pour un local pour le club de bicross et un abri pour la traceuse.

La demande de subvention pour le triathlon étant intervenue tardivement, en raison d'un changement de comité, la subvention habituellement accordée de CHF 2'000.-- n'a pas pu être budgétisée pour 2015. Elle sera cependant allouée par le biais des subventions dédiées aux manifestations ponctuelles.

521 La Charrière, terrains, pistes, halles

Le Conseil communal a renoncé à la construction en 2015 d'un terrain dévolu au street-hockey sur le site de la Charrière, construction qui devait permettre de répondre aux nouvelles réglementations en la matière. Pour le club de street-hockey ce report implique que l'équipe, qui est en ligue A, ne pourra plus jouer à La Chaux-de-Fonds ou alors sous dérogation.

S'agissant de la réfection de l'ensemble de l'enrobé en goudron du site de la Charrière, la Ville va procéder par étapes et donc sur plusieurs années. En 2015, elle va réaliser le drainage du terrain de football de l'anneau d'athlétisme du site de la Charrière. Il faut savoir qu'à terme ce sont tous les terrains de la Ville qui devront être drainés. Rien n'a été fait l'an dernier!

Les travaux destinés à aménager un vestiaire séparé pour les arbitres pour le terrain synthétique du Collège de la Charrière sont, quant à eux, maintenus.

Il faut encore relever la volonté du service de passer aux clés électroniques sur toutes les infrastructures sportives de la Ville. En 2015, le site de la Charrière, dernière infrastructure sportive non encore équipée de cette technologie, sera équipé.

524 Piscine des Arêtes

La fermeture de la piscine des Arêtes est prévue pour 2018. Le site de cette installation est en zone d'utilité publique, ce qui est problématique pour la vente du bâtiment à un privé.

Les entretiens des infrastructures et du bâtiment ont été ralentis, seul le strict nécessaire est entrepris au vu des incertitudes quant à l'avenir du site.

525 Piscine, patinoires des Mèlèzes

Depuis le vote du Conseil général en 2014, un jury a été constitué et il a fallu élaborer le règlement de ce dernier, ainsi que mettre en place les documents nécessaires pour le concours d'architecture et donc créer une vision commune pour le projet. Le concours d'architecture a été lancé le 31 octobre 2014. L'appel d'offre pour ce concours prévoit un nombre plutôt important de contraintes techniques, afin d'assurer une maîtrise des coûts. Il a cependant fallu aménager une certaine marge de manœuvre pour laisser libre cours à l'imagination des architectes. On est sur un concours d'architecture norme SIA 142, avec une procédure sélective. Autrement dit, durant la première phase, le choix sera porté sur des bureaux d'architectes en fonction de leurs compétences et, dans un deuxième temps, les bureaux sélectionnés pourront proposer un projet concret. Pendant la première phase, qui se terminera à mi-décembre 2014, il n'y aura pas de projet d'architecture en tant que tel, mais uniquement des visions et orientations. C'est durant la deuxième phase, qui commencera en janvier 2015, que les bureaux d'architecte retenus pourront proposer le projet d'architecture à proprement parler. Après la deuxième phase, un rapport sera soumis, a priori à l'automne 2015, au Conseil général, afin de lui présenter le projet retenu par le jury et de lui demander le crédit de construction. Le concours d'architecture est ouvert au niveau international. Il y aura finalement trois étapes à la construction du centre aquatique des Mèlèzes, la phase de construction supplémentaire s'expliquant par la reconstruction du bassin pataugeoire extérieur définitif déjà dans le cadre de la première phase, afin d'éviter qu'il n'y ait plus de bassin pour les enfants pendant plusieurs années. Huit lignes d'eau ont finalement été retenues pour le bassin couvert de 25m. Par contre, le bassin extérieur de 50m restera à six lignes. Ces choix portent le projet à un coût d'environ 48 millions.

Par rapport au budget 2014, on peut déjà dire que les recettes de la billetterie de la piscine des Mèlèzes seront en forte baisse, compte tenu de la météo calamiteuse de cet été.

Dans l'attente d'une éventuelle nouvelle enveloppe pour la patinoire, une étude va être entreprise, qui portera sur le rehaussement du toit de ce bâtiment, afin de répondre à des problèmes de places pour l'emplacement des toilettes, respectivement, des vestiaires, ainsi qu'en terme de capacité. Dans le cadre de cette étude, la possibilité de munir la patinoire extérieure d'un couvert sera également examinée.

Les crédits d'étude sont amortis aussi rapidement que possible.

550 Service de la jeunesse

Pendant les vacances d'automne 2014, plus de 50 enfants ont dû être refusés dans le cadre des activités prévues par le service de la jeunesse. Il y a ici un réel manque d'infrastructure.

551 Accueil parascolaire

Selon la loi sur l'accueil des enfants (LAE), la Ville devrait, à fin 2014, disposer de 550 places en parascolaire. Autrement dit, 15% des enfants de 4 à 12 ans vivant à La Chaux-de-Fonds devraient pouvoir bénéficier d'une place. A cet égard, il faut savoir qu'une place de parascolaire correspond à peu près à deux enfants. En 2015, 150 places devront être ouvertes à la rentrée scolaire d'août. Malgré ces nouvelles places, la Ville n'aura pas atteint le nombre de places prescrit par la loi. Il restera encore environ 50 places à créer pour répondre au cadre légal. L'idée est, compte tenu des finances de la Ville, de répondre au mieux et prioritairement aux requêtes des parents dans les quartiers où la demande est particulièrement forte, à savoir autour de la Promenade, de Numa-Droz, du collège des Gentianes, et entre les Endroits et les Forges. Il s'ensuit que quatre nouvelles structures, avec au minimum 35 places chacune, seront ouvertes en 2015. Relevons encore qu'en 2014, 32 places ont été créées dans le quartier de l'Ouest et 20 à Esplanade, en structures privées, subventionnées.

La Ville de Neuchâtel a ouvert une structure pour prendre en charge les enfants de 8 à 12 ans, exclusivement pour les repas de midi. La Ville de La Chaux-de-Fonds réfléchit à mettre en œuvre quelque chose de similaire, par exemple sur le site de la Halle Volta. Un tel projet pose toutefois un certain nombre de problèmes en termes de personnel.

Le poste 3661200 correspond à la part que la Ville paye par enfant pour les structures subventionnées. La répartition des charges est la suivante: 40% pour les parents, 40% pour les Communes et 20% pour l'Etat.

552 Accueil préscolaire

Une place préscolaire correspond à peu près à 1.5 enfants. 30% des enfants de 0 à 3 ans vivant à La Chaux-de-Fonds devraient pouvoir bénéficier d'une place.

En 2016, avec l'ouverture d'une nouvelle structure de 60 places sur le quartier Le Corbusier, la Ville répondra tant à la demande de la population que de la LAE. Il y a actuellement 85 places qui appartiennent à la Ville, 60 places seront créées sur le quartier Le Corbusier et le reste est en privé. La Ville n'envisage pas d'aller au-delà de ce que prescrit la loi, par exemple en ouvrant des structures préscolaires communales ou en favorisant des structures privées subventionnées qui permettraient de sensibiliser les enfants à une autre langue que le français, comme par exemple l'allemand, voire l'anglais. Pour la Ville ce genre de prestations ne pourrait être offert que par des structures purement privées.

115 Parlement des jeunes

Une intensification des relations entre le Parlement des jeunes et le Conseil général est souhaitable pour la bonne dynamique de notre ville. Pour atteindre cet objectif, la possibilité pourrait notamment être donnée au Parlement des jeunes de s'exprimer sur des rapports soumis au Conseil général, qui les intéressent directement, comme par exemple le centre aquatique des Mélèzes, le Zoo-Musée. Une rencontre pourrait être organisée par exemple entre le bureau du CG et celui du Parlement des jeunes.

La rapporteure
Celia Clerc

Inventaire exhaustif des subventions envisagées par les services :**Centre financier n° : 520 Compte : 365 7700 FCDF 0520.01.01****Nom du service : Service des sports**

N° compte	Libellé	Budget 2012	Budget 2013	Budget 2014	Budget 2015
365 7700	HCC	52'000.00	54'000.00	54'000.00	54'000.00
365 7700	FCC	3'000.00	3'000.00	4'000.00	4'000.00
365 7700	La Trotteuse-Tissot		3'000.00	4'000.00	4'000.00
365 7700	Télésièki du Chapeau Râblé	10'000.00	10'000.00	10'000.00	10'000.00
365 7700	Tennis club	8'000.00	8'000.00	8'000.00	8'000.00
365 7700	Badminton club	5'000.00	5'000.00	10'000.00	10'000.00
365 7700	SEP Olympique	5'000.00	5'000.00	5'000.00	5'000.00
365 7700	Tour de Franche- Comté	11'000.00	11'000.00	12'000.00	13'000.00
365 7700	Triathlon	2'000.00	2'000.00	2'000.00	
365 7700	Marche du 1er mars	500.00	500.00	3'000.00	500.00
365 7700	Sportifs méritants	3'500.00	3'500.00	4'000.00	4'000.00
365 7700	Salle d'escrime	1'000.00	1'000.00	1'000.00	1'000.00
365 7700	Tour de Romandie	12'000.00			25'000.00
365 7700	Evénements ponctuels	22'000.00	29'000.00	8'000.00	11'500.00
365 7700	Rencontre sportive et culturelle des parlements			25'000.00	
		135'000	135'000	150'000	150'000

Evolution subventions culturelles		Fait				
Compte	Libellé	Comptes 2011	Comptes 2012	Comptes 2013	Budget 2014	Budget 2015
363 6001	Subv. Org. Buts non lucratifs	CHF 0.00	CHF 0.00	CHF 0.00	CHF 0.00	CHF 2'503'400.00
363 7001	Subv. Personnes physiques	CHF 0.00	CHF 0.00	CHF 0.00	CHF 0.00	CHF 10'000.00
						Détail
365 1400	Fanfares, orchestres et chorales	CHF 68'600.00	CHF 67'700.00	CHF 75'100.00	CHF 95'000.00	CHF 0.00
365 1610	TPR - création et formation	CHF 500'000.00	CHF 500'000.00	CHF 500'000.00	CHF 500'000.00	CHF 500'000.00
365 1630	TRP - saison	CHF 800'000.00	CHF 800'000.00	CHF 800'000.00	CHF 800'000.00	CHF 800'000.00
365 1640	ABC	CHF 140'000.00	CHF 142'250.00	CHF 140'000.00	CHF 140'000.00	CHF 165'000.00
365 1650	Bikini fest	CHF 200'000.00	CHF 131'793.60	CHF 120'000.00	CHF 120'000.00	CHF 120'000.00
365 1660	Danse	CHF 22'000.00	CHF 7'000.00	CHF 30'000.00	CHF 32'000.00	CHF 0.00
365 1800	Fondation Musée paysan	CHF 137'100.95	CHF 135'031.85	CHF 166'121.15	CHF 160'000.00	CHF 169'000.00
365 2210	Act. Culturelles et manifestations	CHF 181'800.00	CHF 206'700.00	CHF 185'400.00	CHF 210'000.00	CHF 50'000.00
365 2220	NEC	CHF 20'000.00	CHF 20'000.00	CHF 20'000.00	CHF 20'000.00	CHF 20'000.00
365 2230	CMC	CHF 13'000.00	CHF 8'000.00	CHF 8'000.00	CHF 8'000.00	CHF 8'000.00
365 2320	Plage des Six-Pompes	CHF 50'000.00	CHF 57'500.00	CHF 90'000.00	CHF 55'000.00	CHF 55'000.00
365 2330	1er Août	CHF 15'000.00	CHF 15'000.00	CHF 15'000.00	CHF 15'000.00	CHF 15'000.00
365 5200	Société de musique	CHF 27'500.00	CHF 32'500.00	CHF 35'000.00	CHF 70'000.00	CHF 70'000.00
365 6000	Maison blanche	CHF 30'000.00	CHF 30'000.00	CHF 30'000.00	CHF 30'000.00	CHF 30'000.00
365 6300	Ludothèque	CHF 21'380.00	CHF 21'380.00	CHF 31'380.00	CHF 31'380.00	CHF 31'400.00
365 6400	Club 44	CHF 55'000.00	CHF 65'000.00	CHF 75'000.00	CHF 70'000.00	CHF 70'000.00
365 7000	Festival Amplitude	CHF 10'000.00	CHF 20'000.00	CHF 10'000.00	CHF 10'000.00	CHF 10'000.00
365 7710	Subv. Exceptionnelle	CHF 11'330.00	CHF 0.00	CHF 0.00	CHF 0.00	CHF 0.00
365 7500	Culture cinéma	CHF 0.00	CHF 0.00	CHF 0.00	CHF 51'000.00	CHF 40'000.00
365 7900	Vivre La Chaix-de-Fonds	CHF 0.00	CHF 25'000.00	CHF 0.00	CHF 20'000.00	CHF 20'000.00
365 8100	Ecolades	CHF 10'000.00	CHF 10'000.00	CHF 10'000.00	CHF 10'000.00	CHF 10'000.00
MCH2	Musique					CHF 120'000.00
MCH2	Arts de la scène indépendants					CHF 170'000.00
MCH2	Diffusion					CHF 15'000.00
MCH2	Médiation culturelle					CHF 5'000.00
	Totaux :	CHF 2'312'710.95	CHF 2'294'855.45	CHF 2'341'001.15	CHF 2'447'380.00	CHF 2'513'400.00